

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [olivier pereira](#)

<https://www.cadre21.org/membres/db3595ca2e93b4abb37810f3>

Date d'obtention : 2020-10-13 22:18:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

une approche de partenariat avec le service de police et supportée par une démarche structurée.
Augmenter le sentiment de sécurité des adolescents, prise en charge rapide de la victime et des autres personnes impliquées.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mieux comprendre l'aspect légal, poser les bons gestes, améliorer la trajectoire école face à ce phénomène, accompagner les élèves de façon bienveillante, travailler en collaboration, tenir compte des 4 éléments de la démarche d'intervention(amorce, nature, intentions, étendue).

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Respecter les démarches de l'approche sexto, ne pas consulter les images.